

**M. Ouellet:** Je me crois toutefois obligé d'assurer au député—et je le remercie de sa question—et à la population de l'endroit qu'ils n'ont rien à craindre en ce qui concerne la sécurité d'emploi. Si nous décidons éventuellement de déménager le bureau, les personnes visées se verront offrir d'autres postes au sein de la Fonction publique en Saskatchewan, si elles veulent bien y rester.

\* \* \*

## LES AÉROPORTS

### LES PLANS D'EXPANSION DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES DE MOUNT HOPE

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, depuis l'accession au pouvoir du gouvernement, la population de Hamilton n'a pas entendu parler du ministre des Transports et son ministère n'a certainement rien dit d'officiel sur l'expansion projetée de l'aéroport de Mount Hope.

● (1500)

Le ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement est prêt à engager les 45 millions de dollars promis par le gouvernement conservateur ou s'il songe à réviser à la hausse ou à la baisse les sommes prévues pour améliorer le terminus et les installations aéroportuaires de Hamilton?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Entre autres choses, j'ai eu une conversation avec le ministre ontarien des Transports à ce propos, et cette question l'intéresse de près. Il y a lieu de signaler deux choses. L'une d'elles porte sur la définition du «concept»—ou encore l'orientation de la piste d'envol, chose qui reste encore à préciser. Une autre chose consisterait...

**Une voix:** Venez au fait!

**M. Pepin:** J'utilise des termes techniques dont j'ignorais la signification il y a deux mois. J'apprends vite, n'est-ce pas?

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** A l'ordre. Puisque la période des questions tire à sa fin le ministre voudrait-il répondre le plus brièvement possible?

**M. Pepin:** Oui, madame le Président. Je disais donc qu'il reste une autre question très importante soit, les services d'Air Canada. Des négociations intenses se poursuivent actuellement à cet égard car, pour que l'aéroport puisse se développer, il faut tout de même assurer des services à horaires réguliers.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Le ministre ne nous a pas encore dit si le gouvernement va poursuivre le programme d'expansion de 45 millions de dollars que le gouvernement précédent avait approuvé. Le ministre voudrait-il aussi nous promettre qu'il s'entretiendra personnellement avec les maires de la région métropolitaine de Hamilton afin d'aplanir quelques problèmes fondamentaux? Enfin, peut-il nous assurer que le projet d'expansion de l'aéroport sera réalisé?

*Privilège—M. W. Baker*

**M. Pepin:** J'allais dire que la promesse faite par le gouvernement précédent sera tenue, si cela paraît raisonnable...

**Des voix:** Bravo!

**M. Pepin:**... chose que devraient confirmer les données que je suis en train d'examiner.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LES REMARQUES DU MINISTRE DES FINANCES AU SUJET DE L'ÉCONOMIE—DÉCISION DE M<sup>me</sup> LE PRÉSIDENT

**Mme le Président:** A l'ordre. Le mardi 22 avril, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a contesté, en soulevant la question de privilège, la validité du discours que l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen) avait fait la veille pendant le débat sur l'Adresse. J'ai eu l'occasion d'étudier les arguments avancés par les deux parties. En substance, la Présidence doit décider si le ministre des Finances a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

Il serait peut-être bon d'examiner brièvement les critères qui permettent de déterminer quand il y a question de privilège et quand il y a mépris. Il y a matière à question de privilège lorsqu'on empêche les députés de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires et il y a mépris lorsqu'un député manque d'égard envers la Chambre. Les faits invoqués par le député de Nepean-Carleton et son grief portent plutôt sur la manière dont le ministre des Finances a procédé lundi soir pendant les délibérations de la Chambre.

Le système des voies et moyens, c'est-à-dire le système relatif aux mesures d'ordre fiscal, a été modifié considérablement en janvier 1969. Auparavant, la plupart des questions d'ordre fiscal étaient étudiées par le comité des voies et moyens qui discutait de la résolution fiscale précédant la présentation du projet de loi. La Chambre se constituait en comité des voies et moyens par un ordre inscrit au nom du gouvernement qui permettait à la Présidence de quitter purement et simplement le fauteuil.

A l'occasion des exposés budgétaires traditionnels, la Chambre entamait le débat par la présentation d'une motion sujette à débat demandant à la Présidence de quitter le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se constituer en comité des voies et moyens. Une fois ce débat terminé, les motions de voies et moyens basées sur le budget étaient adoptées après le débat en comité des voies et moyens et les projets de loi découlant de ces motions étaient alors présentés.

Depuis 1969, une motion des voies et moyens est déposée par un ministre, n'importe quand au cours d'une séance, sans préavis, mais elle ne peut être mise en délibération qu'à une séance ultérieure, et sans débat. En ce qui concerne l'exposé budgétaire, le gouvernement demande à l'avance de désigner un jour pour sa présentation qui est suivie d'un débat de six jours. Les motions de voies et moyens—les mesures fiscales—qui découlent toujours de la présentation d'un tel exposé sont déposées pendant celui-ci et elles sont traitées de la même manière que les motions de voies et moyens dont il a été question précédemment. Autrement dit, elles sont mises en délibération au cours d'une autre séance, sans débat.